



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

77 N° 9 1955

Actes du Souverain Pontife

Roger MOLS (s.j.)

p. 970 - 978

<https://www.nrt.be/es/articulos/actes-du-souverain-pontife-3895>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Discours du 21 juin 1955 aux représentants de l'industrie cinématographique d'Italie. — (A.A.S., XXXXVII, 1955, p. 501-512. — *La Doc. cath.*, 1955, col. 833-846).

Dans ce discours, le Pape a traité tout d'abord de l'importance de l'art cinématographique dans le monde moderne, puis des conditions d'un film idéal.

« C'est à juste titre qu'on peut parler d'un « monde du cinéma », quand on pense à l'activité vaste et dynamique à laquelle le cinéma a donné naissance, soit dans le domaine strictement artistique, soit dans celui de l'économie et de la technique. » Ce monde du cinéma crée autour de soi un champ d'influence extraordinairement large et profond surtout parmi les classes les plus humbles et parmi la jeunesse.

I. Importance du cinéma

Les statistiques de l'année 1954 établissent que le nombre des spectateurs pour le monde entier a été de 12 milliards, dont 2 milliards et demi pour les Etats-Unis, 1 milliard 300 millions pour l'Angleterre, 800 millions pour l'Italie. D'où vient à cet art cette puissance de fascination ?

Technique en progrès constant.

« Les principaux éléments techniques d'un spectacle cinématographique existaient déjà avant que le film naisse ; puis, petit à petit, le film s'en est emparé, jusqu'à pousser enfin la technique à créer de nouveaux moyens pour son service. Dans cette influence réciproque, la technique et le film ont ainsi évolué rapidement vers la perfection... »

» Mais plus que de la qualité technique, la force d'attraction et l'importance du film dérivent du perfectionnement de l'élément artistique, qui s'est affiné, non seulement par suite de la contribution d'auteurs, d'écrivains et d'acteurs choisis selon des critères rigoureux, mais aussi en vertu de l'émulation vive qui s'est établie entre eux dans une compétition mondiale... »

» Une maîtrise grandissante dans l'invention et la formation du sujet a rendu le spectacle toujours plus vivant et plus palpitant ; il a d'ailleurs tiré parti du pouvoir traditionnel de l'art dramatique de tous les temps et de toutes les cultures, jouissant même sur lui d'un avantage notable, grâce à la plus grande liberté de mouvement, à l'ampleur de la scène et aux autres effets propres du cinéma... »

Action profonde sur la psychologie individuelle.

« Les spécialistes (de la psychologie) observent avec soin le processus d'action et de réaction que suscite la vision du film, en appliquant la méthode d'enquête, l'analyse, les résultats de la psychologie expérimentale, et scrutant les couches secrètes du subconscient et de l'inconscient. Non seulement ils recherchent l'influence du film en tant que reçu passivement par le spectateur, mais ils ana-

lysent également sa puissance connexe d'« activation » psychique, selon ses lois immanentes, c'est-à-dire le pouvoir qu'il a de subjuguier un esprit par le charme de la représentation. »

Or, « les dynamismes intimes du moi du spectateur, dans le fond de sa nature, de son subconscient et de son inconscient, peuvent le conduire aussi bien dans le royaume de la lumière, de la noblesse, du beau, que dans les domaines des ténèbres et de la dépravation, à la merci d'instincts extrêmement puissants et effrénés, selon que le spectacle met en évidence et stimule les éléments de l'un ou de l'autre domaine et en fait le centre de l'attention, du désir et de l'impulsion psychique. »

Ainsi le pouvoir extraordinaire du film trouve son explication la plus profonde dans la structure interne du fait psychique.

« Un autre élément psychique actif a été amplement mis en lumière. C'est l'interprétation libre et personnelle du spectateur et la prévision du développement futur de l'action, qui procure, en quelque façon, le plaisir propre de qui crée un événement. »

Vigilance de l'autorité publique.

Qui s'étonnera que « la cinématographie a attiré l'attention tant des autorités compétentes, civiles et ecclésiastiques, que de la collectivité et de tous ceux qui sont doués d'un jugement serein et d'un véritable sens des responsabilités. »

Cette vigilance s'exerce « par la censure civile et ecclésiastique des films et, s'il est nécessaire, par leur prohibition; par la publication de listes provenant de Commissions d'examen des films, qui les qualifient selon leur valeur, afin de fournir au public des informations et des normes. »

Certes l'on pourrait préférer une défense qui proviendrait directement de la collectivité. Mais celle-ci risque d'être timide et inconstante.

Le Pape fait appel à la conscience des professionnels de l'art cinématographique : « Ne serait-il peut-être pas opportun que l'appréciation honnête et le rejet de ce qui est indigne ou inférieur fût dès le début et d'une manière particulière entre vos mains? Dans ce cas, on ne pourrait certainement pas parler d'incompétence ou de prévention, si vous, par un jugement mûr, formé selon de sages principes moraux et dans un dessein sérieux, vous réprochiez ce qui cause du dommage à la dignité humaine, au bien des particuliers et de la société, et spécialement à la jeunesse. »

II. *Le film idéal*

Après avoir constaté ce qui est en fait, le Pape traite de ce qui devrait être. Il estime que malgré la manière de voir de certains qui n'admettent pas la possibilité d'un idéal absolu, on peut cependant relever certaines exigences qui doivent être réalisées dans tous les cas. Il compte dès lors parler du film idéal : a) par rapport aux spectateurs; b) par rapport à l'objet, c'est-à-dire au contenu; c) par rapport à la communauté sur laquelle il exerce une influence particulière. Se réservant de revenir, en une autre occasion, sur les second et troisième aspects du film idéal, le Pape ne considérera pour le moment que la relation du film au spectateur. A ce point de vue, le film idéal sera celui qui respecte, comprend, satisfait, élève et améliore le spectateur.

Respect.

Avant tout, le film doit respecter l'homme, créé à l'image de Dieu, doué d'une âme spirituelle et immortelle, microcosme admirable.

« Nous n'appellerons un film idéal que si non seulement il n'offense pas ce

que Nous venons de décrire, mais le traite avec respect. Bien plus, cela même ne suffit pas ! Nous devons dire : s'il renforce et élève l'homme dans la conscience de sa dignité ; s'il lui fait connaître et aimer davantage le rang élevé où le Créateur le mit dans sa nature ; s'il lui parle de la possibilité d'accroître en soi les qualités d'énergie et les vertus dont il dispose ; s'il consolide en lui la persuasion qu'il peut vaincre des obstacles et éviter des décisions erronées ; qu'il peut toujours se relever de ses chutes et se remettre sur la bonne route ; enfin, qu'il peut progresser du bien au mieux en se servant de sa liberté et de ses facultés. »

Compréhension.

Au respect doit s'ajouter la compréhension affectueuse. « J'ai pitié de ce peuple » (Marc, VIII, 2). Chaque âge de la vie humaine a ses joies et ses difficultés. Le film idéal doit montrer au spectateur qu'il sait ces choses, les comprend exactement. Aux hommes qui ont une profession déterminée, il doit s'adresser de manière adaptée.

« Le film doit communiquer à qui voit et écoute le sens de la réalité, mais d'une réalité vue avec les yeux de qui sait plus que lui et traitée avec la volonté de qui se place fraternellement à côté du spectateur pour pouvoir, s'il le faut, l'aider et le reconforter.

» Dans cet esprit, la réalité reproduite par le film est présentée d'une manière artistique, puisque c'est le propre de l'artiste de ne pas reproduire mécaniquement le réel ni de s'assujettir aux seules possibilités techniques des instruments, mais en se servant d'eux, d'élever et dominer le sujet sans l'altérer ni le soustraire à la réalité. »

Satisfaction des désirs légitimes.

« Les millions de personnes qui affluent au cinéma y sont poussées par l'espérance vague d'y trouver la satisfaction de leurs désirs secrets et imprécis, de leurs aspirations intimes ; dans l'aridité de leur vie, elles se réfugient au cinéma comme chez un magicien, qui peut tout transformer au toucher de sa baguette.

» Le film idéal, par conséquent, doit savoir répondre à l'attente et apporter une satisfaction non quelconque mais totale ; il n'a certes pas à satisfaire toutes les aspirations, même fausses et déraisonnables (Nous ne parlons pas de celles qui sont déplacées ou amORALES), mais bien celles que le spectateur nourrit à bon droit.

» Sous l'une ou l'autre forme, ce qu'on attend est tantôt un soulagement, tantôt un enseignement, une joie, un réconfort ou une émotion ; les unes plus profondes, les autres superficielles. Le film répond tantôt à l'une, tantôt à l'autre requête, ou bien il donnera une réponse qui peut en satisfaire plusieurs ensemble. »

Aux désirs de ceux qui cherchent dans le film une détente, au sortir des travaux et des soucis, peut-être même la fuite dans un monde illusoire, le film idéal peut-il s'adapter ?

« Il n'est pas niable que même un spectacle plutôt superficiel puisse atteindre des formes artistiques élevées et mériter d'être jugé idéal, car l'homme est aussi superficialité et non seulement profondeur : mais celui qui n'est que superficialité et ne réussit pas à approfondir pensées et sentiments n'est qu'un sot.

» Sans doute, il est permis au film de conduire l'esprit fatigué et ennuyé sur le seuil du monde de l'illusion, afin qu'il jouisse d'une courte trêve dans la réalité qui l'opprime ; mais on aura soin de ne pas revêtir l'illusion de telles formes qu'elle soit prise pour la réalité par des esprits trop inexpérimentés et faibles. Le film, en effet, qui conduit de la réalité à l'illusion, doit ensuite ramener de l'illusion à la réalité, un peu avec la même douceur que la nature utilise dans le sommeil. »

Élévation et soutien.

Le film idéal doit s'adapter aux exigences du devoir inhérent à la nature de la personne humaine et, en particulier, de l'esprit. Il a l'importante obligation de mettre les grandes possibilités et la force d'influence de la cinématographie au service de l'homme et de « l'aider à maintenir et réaliser l'affirmation de soi-même dans le chemin de la rectitude et du bien. » Il n'est pas difficile de se faire le complice des instincts inférieurs. Mais le film idéal se refuse à servir des marchands sans scrupule. « Il n'affecte pas de faire une morale creuse, mais compense abondamment ce refus par une œuvre positive, qui, comme les circonstances l'exigent, enseigne, charme, répand une joie et un plaisir nobles et vrais, écarte tout ennui ; il est à la fois léger et profond, imaginatif et réel. En un mot, il sait entraîner, sans arrêts ni secousses, dans les régions pures de l'art et du plaisir de telle façon que le spectateur, à la fin, sort de la salle plus joyeux, plus libre et, dans l'intime de son âme, meilleur que lorsqu'il est entré : si, à ce moment, il rencontrait le producteur, le scénariste ou le réalisateur, il ne manquerait pas, peut-être, de les entourer amicalement dans l'élan de son admiration et de sa reconnaissance, comme Nous les remercions Nous-même au nom de tant d'âmes devenues meilleures. »

E. B.

Lettre du 14 juillet 1955 sur les techniques modernes de diffusion, à l'occasion de la Semaine Sociale de Nancy. — (*L'Oss. Rom.*, 22 juillet 1955. — *La Doc. cath.*, 1955, col. 961-968).

La 42^e session des Semaines Sociales de France, tenue à Nancy du 19 au 24 juillet, avait comme thème : *Les techniques de diffusion dans la civilisation contemporaine : Presse, Radio, Cinéma, Télévision*¹. Dans une lettre du 14 juillet 1955 à M. Charles Flory, président des Semaines Sociales de France, Mgr Dell'Acqua, substitut à la Secrétairerie d'Etat, a exprimé la pensée du Saint-Père sur l'objet de la Semaine.

Après avoir relevé un certain nombre d'interventions pontificales en cette matière² et avoir reconnu la valeur en soi des techniques de diffusion, la lettre indique le grand problème qu'elles posent :

« Ce n'est plus seulement celui de l'emploi, bon ou mauvais, que l'homme et la société peuvent faire de ces puissants moyens d'action mis à leur disposition ; c'est celui de l'emprise démesurée que l'instrument, échappant au contrôle de son auteur, tend à prendre aujourd'hui sur la personne humaine. Plus périlleuse encore que le progrès du machinisme au siècle dernier, dont on a pu dire pourtant qu'il ennoblissait la matière aux dépens de l'ouvrier, l'irruption, dans notre société, des techniques modernes de diffusion menace l'homme dans son autonomie spirituelle. Par la pression d'une information dirigée, par la séduction de l'image, par l'obsession de la propagande, voici désormais que l'action conjuguée de la presse, de la radio, du cinéma ou de la télévision parvient à façonner à son insu la conscience de l'individu ; elle envahit peu à peu son univers mental et détermine des comportements qui se croient spontanés. »

Si déjà « l'esprit technique » peut porter préjudice à la véritable expansion de la personnalité humaine³, combien plus les débordements de la technicité sont-ils dangereux, s'ils viennent à corrompre l'art de la diffusion de la pensée, atteignant par là la psychologie individuelle et sociale ?

1. Voir la leçon inaugurale par M. Charles Flory, le résumé des autres leçons, les conclusions de la Semaine, dans *La Doc. cath.*, 1955, col. 967-1006.

2. Voir, p. ex., *N.R.Th.*, 1955, p. 83.

3. Radiomessage de Noël 1953, *N.R.Th.*, 1954, p. 186.

Devoirs des catholiques.

La première tâche des catholiques est de rappeler qu'il existe des règles morales de la diffusion et de les faire prévaloir. Ce qui est vrai dans tous les domaines de la vie, arts, sciences, vie publique dans toutes ses manifestations, savoir la nécessité de s'y conformer à l'ordre voulu par Dieu, l'est aussi en matière de techniques de diffusion.

« Et leur moralité ne réside pas seulement dans la valeur, vraie ou fausse, bonne ou mauvaise, de ce qui est transmis — encore que ce soit essentiel; — elle porte aussi sur le mode de la diffusion, c'est-à-dire sur la façon dont on traite l'homme auquel on s'adresse. Ce point est aujourd'hui capital. »

Or ce serait une grave atteinte à la dignité humaine « que d'user des divers moyens de propagande dont on dispose pour violenter une conscience peu formée, lui imposer un jugement tout fait, aviver en elle des passions malsaines, abuser de sa confiance par une présentation erronée ou tendancieuse des faits. Les millions de lecteurs ou d'auditeurs qui, chaque matin, jugent des événements par leur journal quotidien ou le communiqué de leur poste de radio, sont-ils assurés qu'on respecte en eux, mieux encore qu'on éduque le libre exercice de leur jugement personnel? Pour être morale, une technique de diffusion doit se proposer de servir l'homme, non de l'asservir. »

Certes il faut reconnaître les multiples difficultés qui font obstacle à la pleine moralité de la diffusion : difficultés intrinsèques, sujétions financières, dépendance d'agences, concurrence, impatience du public. Tout ceci offre à l'apostolat coordonné des catholiques un champ d'action très vaste pour un effort d'assainissement.

Responsabilités des pouvoirs publics.

A côté de l'Eglise, qui porte des censures ou prévient du danger au moyen des cotations morales du film par des Commissions mandatées, « le pouvoir civil ne fait qu'exercer sa fonction de promouvoir le bien commun quand, tout en favorisant une légitime liberté de la presse, il contient les excès de ceux qui vont jusqu'à se servir de ces armes que sont le journal, la radio, le cinéma ou la télévision pour attenter à la moralité publique, propager de dangereuses erreurs, répandre la calomnie, diffamer les personnes ou exacerber les passions populaires.

» Au surplus, les rapides progrès des techniques de diffusion ont, dans la vie sociale, de telles conséquences qu'il semble aujourd'hui devenu nécessaire d'évoquer la question au plan institutionnel et de s'interroger sur la législation la mieux adaptée à l'ampleur des problèmes nouvellement posés. Les principes de la doctrine sociale catholique traceront là encore la voie entre une concentration des moyens de diffusion dans les mains exclusives de l'Etat et un régime qui permettrait une prépondérance indue de certains groupes d'intérêts particuliers. »

Formation d'une saine opinion publique.

« La plus sûre défense de l'homme contre l'emprise des techniques de diffusion, ou mieux, sa meilleure collaboration au progrès de ces techniques, réside dans une saine éducation de l'opinion publique. »

« Tandis qu'entraînés par leur pente naturelle, presse, cinéma, radio, télévision, tendraient à favoriser les réactions de masse et à réduire l'opinion publique à un conformisme aveugle et docile de pensée et de jugement, il est au contraire possible — et, par conséquent, il faut — qu'entre les mains d'hommes conscients de leurs graves responsabilités, ces moyens de diffusion deviennent

les instruments d'une saine formation de la personnalité du lecteur, de l'auditeur ou du spectateur. Il n'est pas exagéré de dire que l'avenir de la société moderne, la stabilité de sa vie intérieure dépendent pour une large part du maintien de l'équilibre entre la puissance des techniques de diffusion et la capacité de réaction personnelle des citoyens.»

« C'est là une tâche qui doit retenir l'attention des catholiques militants, en union avec tous les hommes de bonne volonté qui sentent l'urgence de cette sauvegarde des valeurs personnelles dans la société contemporaine. Le Saint-Père sait tous les efforts déjà accomplis en ce sens dans votre patrie et il les encourage volontiers. Mais comme toute œuvre d'éducation, c'est dès la jeunesse qu'il faut l'entreprendre. Il est important de nos jours que l'on forme avec soin le sens critique des jeunes, à l'âge où ils s'ouvrent à la vie civique et sociale. Non, certes, pour flatter un goût de la critique auquel cet âge n'est que trop enclin, ni pour favoriser son esprit d'indépendance, mais bien pour enseigner à vivre et à penser en homme dans un monde où les moyens de diffusion des nouvelles et des idées ont acquis une force de persuasion si contraignante. Savoir lire un journal, juger un film, critiquer un spectacle, savoir, en un mot, garder la maîtrise de son jugement et de ses sentiments contre tout ce qui tend à dépersonnaliser l'homme est devenu une exigence de notre temps. Parents et éducateurs auront donc le souci de protéger la génération montante contre les nouveaux mythes qui risquent de la séduire; ils serviront par là même efficacement l'avenir de la société.»

E. B.

Allocution du 28 juillet 1955 à la J.I.C.F. de Belgique. — (A.A.S., XXXXVII, 1955, p. 551-553).

A l'occasion du XXV^e anniversaire de la fondation de la *Jeunesse Indépendante Catholique Féminine de Belgique*, un groupe de dirigeantes et de membres, en pèlerinage à Rome, a été reçu par le Saint-Père. Celui-ci leur a parlé du rôle de la femme dans la société chrétienne.

« Vous avez la noble ambition de restaurer dans votre milieu la ferveur de l'esprit chrétien. Soyez bien persuadées que l'on vous a confié sur le champ d'opération des forces catholiques un secteur particulièrement délicat. La femme agit principalement dans et par la famille, qui est la cellule-mère de l'organisme social. Même les activités extérieures, qui prennent la jeune fille hors de son milieu familial, doivent en fin de compte contribuer à préparer la future épouse et la future mère; elles doivent lui donner ses qualités indispensables d'éducatrice du cœur; son apostolat s'exercera d'abord sur les siens, mais s'étendra ensuite à l'élévation morale et spirituelle d'autres foyers moins favorisés. C'est pourquoi Nous voudrions attirer votre attention sur l'urgente nécessité de former en vous une personnalité chrétienne pleinement capable d'assumer, en face des influences extérieures envahissantes, tyranniques même, la tâche de l'éducation.

» Le problème des moyens modernes de diffusion des idées préoccupe beaucoup les responsables de l'Action catholique; on constate que la presse, la radio, le cinéma, la télévision exercent sur les esprits une pression constante et présentent sans répit une foule d'images, d'impressions, d'opinions, de jugements, qui vont de l'excellent au pire. Les hommes de tout âge, de toute condition, sont exposés incessamment à cette invasion, dont ils ne se défendent souvent que très imparfaitement. Que devient alors le sens de la vie surnaturelle, la connaissance des vérités de la foi, la pratique des vertus de renoncement, de fidélité, de générosité, la conscience d'une présence du Christ dans le prochain et l'attitude charitable à son égard? Comment une mère chrétienne conservera-t-elle

à son foyer, éduquera-t-elle en ses enfants ces attitudes évangéliques, qui témoignent, au sens plein du terme, de la vérité du christianisme? Ne faut-il pas qu'elle possède de solides convictions, des sentiments et des réflexes authentiquement chrétiens? A chaque instant, elle doit être en mesure de discerner, parmi les influences innombrables qui pénètrent chez elle et intéressent les siens, celles qui respectent les valeurs chrétiennes et les favorisent; les autres, elle saura les prévenir, les écarter ou les contre-balancer par la ferveur d'une vie intérieure, qui transparaîtra spontanément dans ses paroles, ses gestes et tout son comportement.

» Pour en arriver là, et savoir poursuivre à longueur d'années ce travail infiniment délicat, mais dont dépend finalement le niveau spirituel d'un foyer, vous avez dès maintenant à apprendre cet art difficile. Vous apportez sans doute beaucoup d'enthousiasme dans l'accomplissement des tâches apostoliques qui vous sont confiées, mais sachez aussi réfléchir et prier, examiner en groupe ou dans la solitude les principes qui doivent vous inspirer, étudier à la fois les conditions du milieu avec ses déficiences et ses promesses, et la doctrine de l'Eglise qui guidera vos entreprises. Vous vous efforcerez surtout de vivre toujours plus intensément dans l'Esprit Saint, sous l'impulsion de la grâce, que vous irez puiser aux sources sacramentelles. Point de danger alors que vous cédiez aux tentations insidieuses d'une civilisation matérialiste, qui voudrait instaurer ici-bas un faux paradis et risque d'endormir les énergies spirituelles les plus pures dans la facilité, le luxe et le confort. »

E. B.

Discours du 7 septembre 1955 aux membres du X^e Congrès international des sciences historiques. — (A.A.S., XXXVII, 1955, p. 672-682).

A l'occasion du X^e Congrès international des sciences historiques, qui s'est réuni à Rome au début de septembre dernier, les membres du Congrès, conduits par leur président, M. R. Fawtier, professeur à la Sorbonne, et par leurs vice-présidents, Sir Charles Webster et M. Nils Ahnlund, professeurs aux universités de Londres et de Stockholm, furent reçus en audience par Sa Sainteté Pie XII. Dans le discours qu'il leur adressa, le Pape résuma brièvement la position de l'Eglise en face de l'histoire, de l'Etat et de la culture.

1°) *L'Eglise et l'histoire.*

Le Pape part d'un fait indiscutable : « L'histoire se range parmi les sciences qui ont avec l'Eglise catholique d'étroites relations ». Car « l'Eglise catholique est elle-même un fait historique; comme une puissante chaîne de montagnes, elle traverse l'histoire des deux derniers millénaires; quelle que soit l'attitude adoptée à son égard, il est donc impossible de l'éviter » (p. 673). Le Pape expose en quelques phrases la conscience que l'Eglise a d'elle-même et du rôle qu'elle remplit dans l'histoire. Si d'aucuns pensent que le christianisme prend nécessairement une position hostile à l'égard de l'histoire, c'est parce qu'ils confondent histoire et historicisme. A ce dernier, qui rejette toute valeur permanente, dépassant l'aspect évolutif des événements, la religion chrétienne ne peut que s'opposer. Mais à l'égard de l'histoire une telle hostilité n'existe pas : tous les événements du passé ne sont-ils pas le fruit de la volonté ou de la permission de la Providence? Le péché n'a pas corrompu foncièrement la nature, qui est restée intérieurement bonne, même chez l'homme tombé. Les non-chrétiens peuvent donc poser des actions bonnes et honnêtes qui ennoblissent l'histoire. « L'Eglise reconnaît volontiers les réalités bonnes et grandes, même si elles existaient avant elle, même hors de son domaine » (p. 674). D'ailleurs l'Eglise

elle-même est un fait historique : son fondateur, Jésus-Christ, est une personnalité historique, dont la Résurrection est un des faits historiques les plus solidement prouvés de toute l'histoire ancienne ; ses deux grands apôtres Pierre et Paul occupent dans l'histoire une place de premier plan ; sa mission, bien que surnaturelle, doit se réaliser dans le déroulement du temps. « Toujours et partout, en s'adaptant sans cesse aux circonstances de lieu et de temps, elle veut modeler d'après la loi du Christ, ... autant que possible tous les individus, atteignant aussi par là les fondements moraux de la vie en société » (p. 675). L'Eglise n'est pas seulement une idéologie, mais une société appelée à exister, à rayonner dans le déroulement historique des siècles. « Aussi, l'Eglise, en s'étendant dans le monde entier, a-t-elle subi au cours des siècles divers changements, mais, dans son essence, elle est toujours restée identique à elle-même » (p. 676). Elle est toujours restée à mi-chemin entre le naturalisme et le spiritualisme gnostique. Elle est aussi intervenue régulièrement dans le domaine de la vie publique, avant tout pour rappeler que toute autorité vient de Dieu, et que cette autorité ne peut donc jamais dégénérer en arbitraire tyrannique.

2°) *L'Eglise et l'Etat.*

Contrairement aux religions antérieures au christianisme, la religion chrétienne établit une distinction entre le domaine religieux et celui des activités profanes. L'Eglise et l'Etat sont donc deux sociétés parfaites, deux pouvoirs indépendants qui ne doivent ni se ignorer ni se combattre. Leurs rapports réciproques furent clairement exposés dans les encycliques de Léon XIII, *Diuturnum illud* (1871), *Immortale Dei* (1885) et *Sapientiae christianae* (1890). Il est vrai, au cours du moyen âge, les théoriciens se faisaient une idée quelque peu différente des relations unissant ces deux pouvoirs. Le pape cite à ce propos deux textes de Boniface VIII comparant le pouvoir temporel à la lune qui reçoit toute sa lumière du soleil, c'est-à-dire du pouvoir spirituel. Et il conclut en montrant que cette conception médiévale était conditionnée par l'époque. Il montre ensuite que l'Eglise sait se montrer tolérante : qu'en principe elle ne méprise pas les convictions personnelles de ceux qui ne pensent pas comme elle. L'idéal c'est « l'unité du peuple dans la vraie religion et l'unanimité d'action entre elle et l'Etat » (p. 679). Mais actuellement l'histoire semble bien évoluer vers un état de fait où à l'intérieur d'un même Etat plusieurs confessions religieuses sont appelées à coexister. L'Eglise considère les concordats comme d'excellents moyens de définir juridiquement les rapports réciproques des deux pouvoirs en matière mixte. Elle cherche en eux « la sécurité juridique et l'indépendance nécessaire à sa mission » (p. 679).

3°) *L'Eglise et la culture.*

Un fait évident : l'influence puissante que l'Eglise a exercée au cours des deux mille ans de son existence sur le développement de la civilisation. Cependant l'Eglise catholique ne s'identifie avec aucune culture. Elle n'a pas lié jadis son sort avec celui de l'Empire romain après que celui-ci fût devenu chrétien. « La culture du moyen âge elle-même, on ne peut pas la caractériser comme la culture catholique ; elle aussi, bien qu'étroitement liée à l'Eglise, a puisé ses éléments à des sources différentes » (p. 680). Avec le monde occidental non plus l'Eglise ne se considère pas comme liée. L'Occident a introduit dans le monde la science et la technique modernes qui ont amené une révolution considérable dans l'histoire et dans les conditions d'existence même de l'être humain. Elles risquent aussi de provoquer l'aliénation spirituelle de larges couches de l'humanité. C'est pourquoi il faut de toute urgence mettre en œuvre « de puissantes forces religieuses et morales d'unification et en faire le bien commun de

l'humanité » (p. 681). L'Église a conscience de posséder ces forces et de constituer par conséquent un contrepoids et un facteur d'équilibre devant la désagrégation menaçante. Le pape rappelle, pour finir, que, depuis 75 ans, les Archives du Vatican sont ouvertes aux chercheurs et que rien ne vaut leur témoignage pour déterminer authentiquement quelle fut la place occupée par l'Église dans l'histoire de l'humanité. « Un seul document peut induire en erreur », mais toute une collection d'archives aussi riches que celles du Vatican « sont un témoin digne de confiance de la conscience de l'Église catholique » (p. 682). Rappelant la nécessité pour toute histoire d'être impartiale, le Souverain Pontife exprime le vœu que les historiens « contribuent à faire du passé historique un enseignement pour le présent et pour l'avenir » (col. 1228).